

SOMMAIRE

	Pages
Ouverture de la session	1
Point 1 de l'ordre du jour :	
Election du Président et des Vice-Présidents pour 1964	1
Point 2 de l'ordre du jour :	
Adoption de l'ordre du jour	2
Point 3 de l'ordre du jour :	
Organisation des travaux de la trente-septième session	2

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Election du Président et des Vice-Présidents pour 1964

2. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE invite les membres du Conseil à désigner des candidats aux fonctions de Président du Conseil économique et social pour 1964.

3. M. NEHRU (Inde) propose d'élire Sir Ronald Walker (Australie).

4. M. MIGONE (Argentine) appuie cette proposition.

Sir Ronald Walker (Australie) est élu Président par acclamation.

5. Le PRÉSIDENT remercie les membres du Conseil du grand honneur qu'ils lui font, ainsi qu'à son pays. Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, l'Australie a toujours attaché une importance particulière aux travaux du Conseil économique et social. Elle s'est souvent fait le champion des droits des petits pays et s'est préoccupée tout spécialement des problèmes qui se posent aux pays en voie de développement.

6. Le Président se félicite que le Conseil ait répondu à l'invitation que lui a faite l'Assemblée générale dans sa résolution 1992 (XVIII) et ait élargi la composition de ses comités de session. Il souhaite la bienvenue aux délégations des Etats qui ont été élus membres des comités — Cameroun, Ghana, Indonésie, Iran, Italie, Madagascar, Mexique, République arabe unie et République-Unie du Tanganyika et Zanzibar. Il les invite à prendre place à la table du Conseil et à participer pleinement aux débats du Conseil comme à ceux des comités. Il est persuadé que cela est conforme aux vœux de l'Assemblée générale et, en même temps, facilitera la tâche qui incombe aux délégations de ces Etats en tant que membres des comités. Il souhaite également la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil — Algérie, Chili, Equateur, Irak et Luxembourg — ainsi qu'à la France, qui a été réélue au Conseil cette année.

7. Le Président invite les membres du Conseil à désigner des candidats aux fonctions de premier Vice-Président.

8. M. PATIÑO (Colombie) propose la candidature de M. Matsui (Japon).

9. M. FALL (Sénégal) appuie cette proposition.

M. Matsui (Japon) est élu premier Vice-Président par acclamation.

10. M. MATSUI (Japon) remercie le Conseil de l'honneur fait à son pays, qui a toujours porté un intérêt particulier aux activités du Conseil et participe depuis cinq ans à ses travaux.

11. M. LEKIC (Yougoslavie) propose d'élire M. Chanderli (Algérie) aux fonctions de second Vice-Président.

Président provisoire: M. Alfonso PATIÑO (Colombie).

Président: Sir Ronald WALKER (Australie).

Présents:

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil: Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Chili, Colombie, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Irak, Japon, Luxembourg, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session: Cameroun, Ghana, Indonésie, Iran, Mexique, République arabe unie, République-Unie du Tanganyika et de Zanzibar.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Brésil, Canada, Chine, Cuba, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Nouvelle-Zélande, Pologne, République centrafricaine, République socialiste soviétique d'Ukraine, Roumanie, Suède.

L'observateur de l'Etat non membre suivant: Saint-Siège.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé, Union postale universelle, Union internationale des télécommunications, Organisation météorologique mondiale, Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Ouverture de la session

1. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE déclare ouverte la trente-septième session du Conseil économique et social.

12. M. BURR (Chili) appuie cette proposition.

M. Chanderli (Algérie) est élu second Vice-Président par acclamation.

13. M. CHANDERLI (Algérie) remercie le Conseil de la confiance qu'il vient de témoigner non seulement à lui-même et à son pays, qui poursuit dans le domaine économique et social une expérience originale, mais à l'Afrique tout entière. Il souligne l'importance du rôle des pays en voie de développement — que la Conférence du commerce et du développement vient encore de montrer — et la nécessité d'élargir la composition du Conseil, et il se félicite de la présence, au Conseil, de nouveaux Etats devenus membres des comités de session.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour

(E/3853, E/3859 et Add.1 à 3, E/3927, E/3938, E/3940)

14. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner l'ordre du jour provisoire de la trente-septième session (E/3859 et Add.1 à 3). Il signale qu'il a été proposé d'inscrire à cet ordre du jour les quatre questions supplémentaires ci-après :

Participation aux traités multilatéraux généraux conclus sous les auspices de la Société des Nations, question proposée par le Secrétaire général (E/3853);

Campagne mondiale pour l'alphabétisation universelle, question proposée par le Directeur général de l'UNESCO (E/3927);

Fonds de catastrophe des Nations Unies, question proposée par l'Algérie, le Chili et l'Irak (E/3938);

Secours d'urgence au Costa Rica, question proposée par le Chili (E/3940).

L'ordre du jour provisoire, avec les quatre points supplémentaires énumérés ci-dessus, est adopté.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Organisation des travaux de la trente-septième session (E/3859/Add.2 et 3; E/L.1051 et Add.1)

15. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le plan d'organisation des travaux proposé dans la note du Secrétaire général (E/L.1051 et Add.1). En outre, le Secrétaire général suggère (E/3859/Add.2 et 3) que le Conseil renvoie au Comité de coordination la question du fonds de catastrophe des Nations Unies et examine en séance plénière la question du secours d'urgence au Costa Rica.

16. Le Conseil pourrait n'aborder que le 22 juillet l'examen des points 6 (Examen général du développement, de la coordination et de la concentration de l'ensemble des programmes et des activités de l'ONU, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme) et 7 (Décennie des Nations Unies pour le développement) afin de permettre au Secrétaire général, qui sera présent à cette date, d'ouvrir le débat. Le point 18 (Rapports du Conseil d'administration du Fonds spécial) serait examiné le

21 juillet ainsi que le point 19 (Programmes de coopération technique).

17. D'autre part, étant donné que le Conseil est appelé à se prononcer sur le projet de résolution C présenté par la Commission des stupéfiants (E/3893, chapitre XIV), il est proposé que le Comité social ait présenté à l'esprit, lorsqu'il examinera le point 34 (Contrôle international des stupéfiants), la recommandation formulée par le Comité de l'assistance technique dans son rapport au Conseil (E/3933, paragraphe 72).

18. Le Président attire l'attention du Conseil sur le paragraphe 4 de la note du Secrétaire général; le Conseil devra décider s'il y a lieu de créer un comité chargé des questions relatives au Fonds spécial et au Programme élargi d'assistance technique (PEAT).

19. M. WILLIAMS (Etats-Unis d'Amérique) croit préférable de confier l'examen du point 36 (Examen du plan des conférences et établissement du calendrier des conférences pour 1965) au Comité de coordination. Il propose en outre que le Conseil examine en séance plénière le point 24 (Coopération internationale en matière de cartographie), ce qui faciliterait la tâche du Comité économique.

20. M. MOLIAKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) propose d'examiner le point 8 (Conséquences économiques et sociales du désarmement) au cours de la première ou de la deuxième semaine de la session, non seulement en séance plénière mais aussi au Comité économique, étant donné l'importance de cette question. Il serait souhaitable également d'examiner en séance plénière le point 15 (Souveraineté permanente sur les ressources naturelles) en même temps que le point 14 (Développement des ressources naturelles) avant de les renvoyer au Comité économique, car il s'agit là de problèmes très importants qui touchent aux droits souverains des pays en voie de développement. De même, le point 11 (Action dans le domaine du développement industriel) devrait être examiné en séance plénière ainsi qu'au Comité économique et le point 23 (Rapport du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification) devrait être étudié en séance plénière puis au Comité social.

21. M. SCOTT (Royaume-Uni), se référant à la troisième phrase du paragraphe 1 du document E/L.1051/Add.1, dans laquelle il est suggéré que l'examen du point 13 (Rôle des brevets dans le transfert des connaissances techniques aux pays sous-développés) par le Comité économique, prévu pour la deuxième semaine, soit avancé à la première semaine, propose qu'un représentant de l'Union internationale pour la protection de la propriété industrielle soit invité à participer comme observateur à la discussion de la question au Comité économique et en séance plénière.

22. D'autre part, à propos du point 27 (Rapport de la Commission des droits de l'homme), le représentant du Royaume-Uni souhaite que le Comité social soit invité à organiser ses travaux de manière à terminer le projet de déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse, pour que le Conseil puisse le présenter à l'Assemblée générale pour sa dix-neuvième session.

23. M. NEHRU (Inde) reconnaît, avec le représentant de l'URSS, l'importance de la question des conséquences économiques et sociales du désarmement. Toutefois, comme le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement examine actuellement cette question et que son débat doit durer encore deux semaines, il croit préférable que le Conseil attende la troisième semaine de ses travaux pour se saisir de la question, afin de pouvoir bénéficier des vues du Comité.

24. Le PRÉSIDENT, après avoir consulté le Secrétariat, tient à faire observer que le Secrétaire général sera présent à l'ouverture des débats sur les points 4 et 5 (première semaine) et sur le point 7 (deuxième semaine). Il semble donc difficile que le Conseil puisse aborder l'examen du point 8 avant la troisième semaine.

25. M. MOLIAKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) n'insistera pas pour faire adopter sa proposition relative au point 8.

26. M. WILLIAMS (Etats-Unis d'Amérique) considère qu'au lieu d'envisager, conformément au paragraphe 4 de la note du Secrétaire général, la création d'un comité chargé d'aider le Conseil dans l'examen des rapports du Fonds spécial et du PEAT, il serait préférable de charger le Comité de coordination de ce soin.

Il en est ainsi décidé.

27. M. MIGONE (Argentine) souhaiterait que le Comité social étudie de façon détaillée la question de l'élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse lors de l'examen du point 27 de l'ordre du jour.

28. Le PRÉSIDENT propose que le point 24 ne soit examiné qu'en séance plénière, que le point 15 soit examiné en séance plénière en même temps que le point 14 avant d'être renvoyé au Comité économique, que le point 11 soit examiné en séance plénière avant d'être renvoyé au Comité économique, et que le point 23 soit examiné en séance plénière avant d'être renvoyé au Comité social. Il propose, en outre, que le Comité social soit invité à examiner le projet de déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse, afin que le Conseil puisse l'achever et le présenter à l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session. Il propose enfin que le Conseil invite l'Union internationale pour la protection de la propriété industrielle à envoyer un observateur au Comité économique et en séance plénière, lors de la discussion du point 13.

Il en est ainsi décidé.

Le plan d'organisation des travaux, ainsi modifié, est adopté.

La séance est levée à 12 h 30.